

LES CROQUANTS

N°2

BULLETIN DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUR·EUSES DE LA TERRE DE L'AQUITAINE, RATTACHÉ À LA CNT-SO



SOMMAIRE :

- Face aux fortes chaleurs : ouvrier·ères agricoles : organisons-nous !
- Les travailleur·euses saisonnier·ères dans le monde agricole : reconnaissance et protection !



FACE AUX FORTES CHALEURS : OUVRIER·ÈRES AGRICOLES : ORGANISONS-NOUS !

Nous, ouvrier·ères agricoles, sommes en première ligne face aux effets des changements climatiques, notamment les fortes chaleurs estivales. Ces conditions extrêmes mettent non seulement en péril notre santé, mais également notre sécurité et nos droits au travail. Dans ce contexte, il est crucial de porter haut et fort nos revendications.

CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURISÉES

Les fortes chaleurs représentent un risque majeur pour notre santé. Il est impératif d'instaurer des mesures de protection adaptées :

- **Pauses régulières** : obligation de pauses fréquentes pour nous permettre de s'hydrater et de se reposer à l'ombre.
- **Accès à l'eau** : mise à disposition de points d'eau potable à proximité des zones de travail.
- **Équipement adapté** : fourniture de vêtements légers et de chapeaux pour nous protéger du soleil.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous demandons également une réévaluation de nos conditions de travail :

- **Horaires ajustés** : proposition de modifier les horaires de travail pour éviter les heures les plus chaudes de la journée.
- **Augmentation des salaires** : réévaluation des salaires pour compenser les risques encourus et l'impact des conditions climatiques sur le travail.
- **Soutien psychologique** : mise en place d'un accompagnement pour nous aider à faire face au stress lié aux conditions extrêmes.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Il est fondamental de sensibiliser tant les employeurs que les travailleur·euses aux risques liés aux chaleurs extrêmes :

- **Formations obligatoires** : instaurer des sessions de formation sur les signes de coup de chaleur et les mesures à prendre en cas d'urgence.
- **Campagnes de sensibilisation** : lancer des campagnes pour informer sur les droits des travailleurs agricoles face aux chaleurs extrêmes.

LÉGISLATION ET PROTECTION DES DROITS

Enfin, il est essentiel que des lois spécifiques soient mises en place pour protéger les ouvrier·ères agricoles :

- **Réglementation sur les conditions de travail** : exiger des normes strictes concernant les conditions de travail en période de forte chaleur.
- **Syndicalisation** : encourager le syndicalisme pour garantir que les voix des ouvrier·ères soient entendues et prises en compte dans les décisions.

Les ouvrier·ères agricoles sont le pilier de notre système alimentaire, et leurs conditions de travail doivent être impérativement protégées. Face aux fortes chaleurs, il est de notre devoir d'agir pour garantir leur santé, leur sécurité et leurs droits. Unissons nos forces pour faire entendre ces revendications et construire un avenir meilleur pour tous les travailleur·euses agricoles.

APPEL À L'ACTION !

Nous encourageons tous les travailleur·euses agricoles à se syndiquer, à partager leurs expériences et à se mobiliser pour faire entendre leurs voix. **Ensemble, nous pouvons lutter pour des conditions de travail dignes et respectueuses de la santé de chacun.**

Les producteurs ont su se coordonner pour porter leurs revendications (FNSEA, CR, Conf Paysanne, MODEF...) : ils se représentent mais ne défendent pas nos droits.

A nous de nous organiser pour porter notre parole et nos doléances !



CANICULE, FORTES CHALEURS : ATTENTION DANGER !

LE CODE DU TRAVAIL ÉVOLUE

Retrouvez notre guide syndical (nos droits, les obligations de l'employeur...) disponible en ligne ici :



disponible sur cnt-so.org

LES TRAVAILLEUR·EUSES SAISONNIER·ÈRES DANS LE MONDE AGRICOLE : RECONNAISSANCE ET PROTECTION !

Le travail saisonnier dans le secteur agricole est une réalité incontournable.

Des millions de travailleur·euses saisonnier·ères, souvent issu·es de l'immigration, soutiennent l'industrie agricole mondiale en récoltant les fruits, légumes et autres produits essentiels.

Cependant, malgré leur contribution cruciale, **ces travailleur·euses sont souvent confronté·es à des conditions de travail précaires et à une absence de protections adéquates.** Nous appelons à des réformes nécessaires pour garantir nos droits et notre dignité.

LA RÉALITÉ DU TRAVAIL SAISONNIER

Le travail saisonnier est caractérisé par des périodes de forte demande de main-d'œuvre, généralement liées aux cycles de culture et de récolte. Le personnel saisonnier est engagé pour des périodes allant de quelques semaines à plusieurs mois. **Nous sommes souvent sous-payé·es, mal logé·es et soumis·es à des conditions de travail extrêmement pénibles.**

CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉCAIRES

Salaires bas : beaucoup d'entre nous reçoivent des salaires qui ne correspondent pas au coût de la vie. Les rémunérations sont souvent en deçà du salaire minimum légal, ce qui nous plonge dans une précarité économique.

Manque de protection sociale : très peu de travailleur·euses saisonnier·ères bénéficient d'une couverture sociale. En cas de maladie ou d'accident, ils·elles se retrouvent sans soutien, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques sur leur santé et leur vie.

Logement inadéquat : les conditions de logement sont souvent déplorables. Des logements surpeuplés, insalubres et parfois situés trop loin des lieux de travail sont monnaie courante.

Exploitation et abus : les travailleur·euses saisonnier·ères sont parfois victimes d'abus, notamment concernant les heures de travail, le harcèlement, et l'absence de droits syndicaux.

APPEL À LA MOBILISATION ! NOUS REVENDIQUONS :

RENFORCEMENT DES LÉGISLATIONS

Le gouvernement doit adopter et faire respecter des lois garantissant des conditions de travail décentes et des salaires justes pour les travailleur·euses saisonnier·ères.

SOUTIEN SYNDICAL

Notre syndicat CNT-SO se doit de jouer un rôle actif dans la défense des droits des travailleur·euses saisonnier·ères. Cela inclut la sensibilisation au droit du travail, l'organisation de campagnes de solidarité et la mise en place de formations adaptées.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Il est crucial de sensibiliser le grand public à la réalité des travailleur·euses saisonnier·ères, en leur montrant leur importance dans la production alimentaire et en encourageant des pratiques d'achat éthiques.

Les employeurs : les entreprises agricoles doivent adopter des pratiques responsables et garantir des conditions de travail dignes pour tous les travailleur·euses.

LA RÉALITÉ DES TRAVAILLEUR·EUSES SAISONNIER·ÈRES SANS PAPIERS

Les travailleur·euses saisonnier·ères sans papiers sont souvent des migrant·es qui fuient des conditions de vie difficiles dans leur pays d'origine. Ils sont attiré·es par les promesses de travail dans les exploitations agricoles, mais se retrouvent piégé·es dans un système qui les exploite.

SAISONNIER·ÈRES
CET ÉTÉ, LE BON RÉFLEXE
C'EST LE SYNDICAT !

Retrouvez notre guide syndical (nos droits, les obligations de l'employeur...) disponible en ligne ici :



disponible sur cnt-so.org



Conditions de travail précaires :

Ces travailleur·euses sont souvent soumis·es à des horaires exténuants, à des salaires inférieurs au minimum légal et à des conditions de travail dangereuses. L'absence de contrats de travail les rend vulnérables aux abus.

Accès limité aux droits :

Sans statut légal, ces travailleur·euses n'ont pas accès aux protections sociales, à la santé ou à d'autres droits fondamentaux. En cas d'accident de travail, ils sont souvent réticent·es à se faire soigner de peur d'être dénoncé·es.

Isolement et stigmatisation :

L'absence de papiers renforce leur isolement. Ils vivent dans la peur de la répression et de l'expulsion, ce qui les empêche de s'organiser et de revendiquer leurs droits.

Les travailleur·euses saisonnier·ères, avec ou sans papiers, sont les piliers invisibles de notre agriculture.

Il est temps d'agir collectivement pour garantir leurs droits, améliorer leurs conditions de vie et de travail, et assurer un avenir durable pour toutes et tous. Ensemble, construisons une agriculture juste et équitable pour chaque travailleur·euse, quelle que soit sa provenance.



APPEL À L'ACTION !

Nous appelons tous les travailleur·euses, syndicats, organisations et citoyen·nes à se mobiliser pour défendre les droits des travailleur·euses saisonnier·ères avec ou sans papiers.

Il est temps de mettre fin à l'exploitation et de construire un système agricole qui respecte les humains, le vivant, la nature. Faites entendre votre voix !

Le syndicat des Travailleurs de la Terre de l'Aquitaine regroupe des ouvrier·ères agricoles, des petits paysans... qui luttent pour faire respecter leurs droits et la revalorisation de leur travail.

NOUS CONTACTER / INFOS :

✉ aquitaine@cnt-so.org

☎ 06 02 34 06 29

✕ [cntso_fr](https://www.cntso.fr)

f CNT Aquitaine Solidarité Ouvrière

🦋 [cnt-so.bsky.social](https://www.cnt-so.bsky.social)

🌐 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)

